

# Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans



Commune  
d'Arc-et-Senans

## Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 39 – Janvier 2018

Édité par la Mairie – Tél. : 03 81 57 42 20 – Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00  
le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 sauf avis contraire signalé par affichage

Adresse mail : [mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr](mailto:mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr) - Site internet : [www.arc-et-senans.com](http://www.arc-et-senans.com)

## Le mot du Maire

Chers amis,

Bienvenue à 2018 ! Que cette nouvelle année nous apporte à tous, joie, bonheur et santé et que la paix s'installe de façon durable dans toutes les villes et villages de France et du monde.

Concernant les travaux dans la Commune, nous allons poursuivre la construction du complexe multi-associatif. La livraison de la 1<sup>re</sup> tranche devrait être effective en mai. Dès février, je réunirai les différents utilisateurs potentiels. Ce seront les associations à but sportif qui quitteront la salle polyvalente pour rejoindre la salle de gymnastique et le dojo. Ces associations auront la possibilité d'augmenter, en fonction des demandes, leurs plages horaires utilisées actuellement. Mais des créneaux supplémentaires seront disponibles pour les écoles et les pompiers qui sont demandeurs. Les travaux de la 2<sup>e</sup> tranche devraient pouvoir démarrer au cours de l'été. Je rappelle qu'il s'agit de la construction d'un gymnase permettant le développement de toutes les autres activités, notamment les jeux de ballon et un mur d'escalade.

Des demandes de subvention ont été déposées pour la construction d'équipements de sécurité : aménagement de l'espace routier devant le complexe multi-associatif, mise en place de feux tricolores route de Rans, ainsi que la pose de ralentisseurs en d'autres endroits de la commune.

En début d'année nous allons commencer la viabilisation du lotissement à l'Isle. L'accès se fera côté Grande Rue, en face du château d'Arc et une sortie est prévue sur la rue de la Vieille Barque. Ce lotissement se composera de 13 parcelles de 700 à 900 m<sup>2</sup>. Le prix de vente du m<sup>2</sup> sera annoncé dès que nous aurons le résultat de l'appel d'offres qui est en cours d'études.

Vendredi 15 décembre dernier, la gendarmerie est venue expliquer ce qu'était la participation citoyenne : il s'agit de mettre en place une vigilance au sein de l'agglomération. Cette vigilance est assurée par des référents qui ont pour tâche de repérer des allées et venues inhabituelles d'inconnus, à pied ou en voiture. Les éléments recueillis seront transmis à la gendarmerie pour lui permettre de faire un éventuel lien entre ces « visiteurs » et des faits de délinquance signalés dans le secteur. **Si vous pensez être une personne en capacité de remplir cette tâche, merci de vous signaler en Mairie.**

**Le centre de secours d'Arc et Senans dessert plusieurs communes ! Il est fait appel à des volontaires pour intégrer ce centre, afin de permettre d'améliorer encore le service qui nous est rendu.**

Je vous souhaite une bonne fin d'année.  
Bien cordialement à toutes et à tous.

**Le Maire**

Jacques Maurice

### ● SOMMAIRE :

#### En page 2

- Les dernières décisions du conseil
- L'espace culturel et d'animation
- Nos citoyens

#### En page 3

- Nos citoyens (suite)
- Informations

#### En page 4

- Histoire

Entre  
Chaux et Loue





## Les dernières décisions du conseil

- **Refus de participer à l'acquisition d'un terrain** situé 47 Grande Rue, à la demande d'HABITAT 25, en vue de la construction de 8 à 12 logements HLM.

- **Modification de la grille tarifaire 2017** pour y ajouter, dans la rubrique « travaux des services techniques », une ligne « travaux divers sans matériel ». Tarif fixé à 35 €/heure.

- **Location de l'appartement T3** situé au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis à la zone des Limes, 10 avenue de la Saline, à compter du 15 octobre 2017, pour un loyer mensuel de 343,22 €, plus 70 € de provision sur charges.

- **Accord pour la vente d'un terrain au SYBERT** qui souhaite agrandir la déchetterie côté des végétaux. Les frais occasionnés sont pris en charge par le SYBERT. Prix de vente TTC de 21 096 €.

- **Approbation du rapport présenté par le délégataire VEOLIA**, sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement, imposé par le code général des collectivités territoriales.

- **Vote du montant des locations agricoles provisoires 2017**, basé sur l'arrêté des fermages du 13/10/2017.

- **Accord pour vendre**, sous forme d'une location-vente, une surface de 382 m<sup>2</sup> du bâtiment communal situé 10 avenue de la Saline et le terrain attenant de 13 m<sup>2</sup>. Le prix de vente sera de 72 000 € TTC. Le loyer mensuel de 800 € viendra en déduction du prix de vente lors de la signature définitive de l'acte, qui aura lieu au plus tard le 31/10/2019.

- **Accord pour dépôt d'une demande de subvention au FEADER** (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), en vue de la construction de la 2<sup>e</sup> tranche du complexe multi-associatif. Le coût s'élève à 1 245 809 €. Le plan de financement est le suivant :

Conseil départemental du Doubs	81 000 €
Conseil régional	108 300 €
État	350 000 €
FEADER	200 000 €
Emprunt	200 000 €
Fonds libres	306 509 €

- **Renouvellement au 01/01/2017**, pour une durée de 9 ans, du bail de location pour l'exploitation de terrains communaux, pour un loyer de 35 €/an.

- **Accord pour vendre la dernière parcelle de terrain** à bâtir du lotissement de La Levée au prix de 45 000 € TTC, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

- **Accord pour recruter 4 agents recenseurs** du 3 janvier 2018 au 19 février 2018, pour effectuer le recensement sur la Commune. La rémunération sera de 4 € par habitation recensée.

- **Le Cabinet ROBERT ayant terminé l'évaluation des travaux de viabilisation** du lotissement à l'Isle (13 parcelles), le Conseil donne son accord pour passer un marché de travaux et faire la publicité correspondante.

## L'Espace Culturel et d'animation

• **Samedi 27 janvier 2018**, à 20 h, soirée choucroute organisée par le FCMA, pour la première fois à la salle polyvalente d'Arc et Senans depuis la fusion des clubs de foot de Mouchard et Arc et Senans. Renseignements et réservations au 06 82 99 26 00.

• **Samedi 10 février**, tarot organisé par le comité des fêtes, salle polyvalente. Début des jeux à 20 h.

• **Samedi 24 février**, soirée communale à la salle polyvalente, à partir de 20 h. Inscription obligatoire pour le 16 février 2018 au plus tard, accompagnée du règlement par

chèque à l'ordre du Trésor Public. Soirée réservée aux habitants d'Arc et Senans.

• **Dimanche 4 mars**, repas dansant organisé par le Club de récréation automnale, salle polyvalente à partir de 12 h.

• **Dimanche 11 mars**, puces des couturières à la salle polyvalente, de 9 h à 18 h. Pour les exposants, renseignements et réservations au : 07 89 66 51 21.

• **Dimanche 8 avril**, loto des anciens combattants de Quingey et Arc et Senans, à la salle polyvalente, à 14 h.

## Nos citoyens

### Bienvenue aux nouveaux habitants

- M<sup>me</sup> GRONNIEZ Sandrine et enfants ARRIGO Nathan et Nolhan

### Mariages

- M. CHEVALIER Denis et M<sup>me</sup> LACROIX Anne-Sophie ..... 2 décembre 2017





## Nos citoyens

### Naissances

- Flavie COURDIER ..... 3 octobre 2017
- Neïla CHEVALIER..... 10 octobre 2017

### Décès

- THUEGAZ Marie née CANQUE..... 28/09/17
- BRUN Séverine ..... 06/10/17
- BERTHET Franck ..... 16/10/17

- MONACI Michelle née MARTIN..... 19/10/17
- NASSOY Claudie née RENAUD ..... 20/10/17
- PY Pierre..... 07/11/17
- JACQUIER René..... 15/11/17
- RICHARD G. née GOUTENOIR ..... 22/11/17
- PONCET Bernadette ..... 25/11/17
- MOREL Colette née FRIESS..... 08/12/17

## Informations

• **Le recensement de la population** aura lieu entre le 18 janvier et le 17 février 2018. Des agents recenseurs se présenteront à votre domicile pour vous remettre un imprimé. Ces agents seront munis d'une carte qu'ils pourront vous présenter sur demande, justifiant qu'ils sont bien employés par la Mairie.

• **À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les journaux et documents publicitaires** ne seront plus relevés par T.R.I., vous pourrez les déposer directement, en vrac, dans votre bac de tri.

• **À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Trésorerie de Quingey** ne pourra plus ni accorder de délais, ni renseigner en matière d'impôts. Seuls les encaissements inférieurs à 1 000 €, par carte bancaire au profit du SIP Besançon Ouest, pourront encore être effectués à la Trésorerie de Quingey. En effet, l'obligation de paiement par virement ou prélèvement à partir de 2 000 € en 2017, passe à 1 000 € en 2018 et 300 € en 2019.

• **Vous aimez la nature ? Vous vous intéressez à l'art, à l'artisanat ? Vous êtes gourmet ? Vous aimez « bouger » ? Alors partagez vos goûts, vos envies. Partagez vos savoirs, vos idées.**

*Rejoignez-nous : additionnons nos talents et nos richesses pour mieux vivre ensemble, développer notre territoire, renforcer son attractivité. Contribuons ensemble à la création d'animations et d'événements en 2018.*

Quelques idées de projets :

- **Balade gourmande** au printemps, autour d'Arc et Senans (Cramans, Champagne, Buffard),
- **Talents et créations** à Arc et Senans : « Bric à Br'ARC » (circuit découvertes d'artistes professionnels et amateurs de Land Art, Street Art et objets détournés),
- **Balade paysage et terroir** autour d'Arc et Senans et Quingey en juillet et août, en partenariat avec les campings et des producteurs locaux.

La Commission fêtes et cérémonies de la Mairie d'Arc et Senans, le Comité des fêtes et l'association touristique CAP Loue Lison ont décidé de s'associer. Pour contacts :

- Maryse FAILLENET : maryse.failenet@orange.fr
- Claude GALMICHE, tél. : 07 78 80 77 56 ou galmiche-claude@orange.fr
- Jean-Pierre BAILLEUL, tél. : 07 81 64 30 27 ou ot25jpb@free.fr

• **Association Loïc Racing Team** : Association créée en 2012, afin de permettre à Loïc Arbel de participer à sa première saison en championnat de France de vitesse à moto. Depuis sa création, l'association organise chaque année une soirée à la salle des fêtes d'Arc et Senans, afin de présenter les projets de chaque saison à venir et faire connaître le sport moto. Les bénéficiaires participent au financement de tous les événements sportifs sur lesquels Loïc et les membres de l'association se déplacent en cours d'année. En dehors de cette soirée, l'association accompagne Loïc sur toutes ses courses et rassemblements, afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs.

Depuis sa création, l'association a permis non seulement à toute l'équipe de participer au championnat de France 2012, mais également à Loïc de continuer à évoluer jusqu'à la victoire du championnat de France dans sa catégorie et la victoire au challenge de l'avenir 2014 (formule de promotion mise en place par la Fédération française de motocyclisme). Loïc poursuit son chemin au sein d'autres équipes plus professionnelles, entre le championnat de France, le championnat d'Espagne et le championnat du monde d'endurance. Mais même si les structures changent, les membres présents lors des débuts de l'association continuent à le suivre sur les différentes épreuves.

Si vous désirez vous joindre aux membres de l'association lors de la soirée annuelle, découvrir le programme sportif 2018, ou encourager Loïc, n'hésitez pas à contacter l'association Loïc Racing Team : 06 08 46 63 27 ou Jean-Philippe.arbel@wanadoo.fr



# Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

## LES ÉCOLES DU VILLAGE

**E**n 1841, seule la maison d'école de garçons d'Arc, en tant que bâtiment d'école proprement dit, est en fonction. Le bâtiment de l'école de garçons de Senans vient d'être terminé après une reconstruction imprévue.

La maison d'école des filles de Senans, rue de la Fromagerie, sera elle aussi terminée en 1843. Ce bâtiment a été légué par Jean Etienne Menoux, qui l'habitait, à la commune le 7 avril 1808, avec cependant quelques clauses particulières, la première concernant l'affectation du bâtiment :

*« Je donne et lègue au village de Senans, commune d'Arc et Senans, la propriété de ma maison sise au dit lieu [...] mais à la charge de n'employer les dits maison et jardin, qu'au logement du maître et de la maîtresse d'école du dit lieu et à leur usage exclusif. »*

La maison entre en possession de la commune en 1837, qui l'utilise aussitôt dans l'état, pour la classe des filles. Mais la vétusté du bâtiment est telle que l'inspection primaire contraint la commune à le réhabiliter entièrement et ce n'est qu'en 1843 que la nouvelle école de filles accueille ses premières élèves.

L'instruction y est confiée aux religieuses de la Charité. À cette époque, il n'est pas d'usage de confier l'éducation des filles, avant tout morale et religieuse, à des institutrices et il n'y a pas encore d'institutrices formées par les écoles normales de filles, qui ne verront le jour que plus tard.

En 1862, l'école des sœurs obtient l'autorisation d'ouvrir un pensionnat destiné aux enfants pauvres de la commune et aux enfants



École de filles de Senans

des bûcherons de la forêt de Chaux qui ont fait partie de la commune jusqu'en 1868, sans lequel aucune instruction ne leur aurait été possible. Le pensionnat fut fermé après 1868, les bûcherons de la forêt de Chaux ne faisant plus partie de la commune.

En 1879, le Conseil municipal renvoie les Frères de Marie, à qui avait été confiée l'éducation des garçons de Senans, sur proposition de Jean-Marie de Grimaldi en 1851, pour les remplacer par des instituteurs laïcs. Le 24 février 1881, le Conseil municipal demande au Préfet de retirer aux sœurs de la Charité, l'école communale qu'elles géraient depuis 40 ans.

Toutefois, les sœurs avaient anticipé cette situation et elles ouvrent, le 22 avril 1881, une école congréganiste au 3 de la rue de la Fromagerie, bâtiment acheté en 1883. En mars 1883, le Conseil municipal ouvre une salle d'asile (école maternelle) à Senans. En même temps, une demande officielle est présentée le 22 avril 1883, pour établir une école maternelle libre au 3 rue de la Fromagerie. À cette époque, l'école qui ne portait pas encore le nom de Saint-Bénigne, occupait aussi le bâtiment situé de l'autre côté de la rue.

Le 11 juillet 1902, une lettre du Préfet du Doubs enjoint les sœurs de la Charité de rejoindre leur congrégation et de fermer leur école dans un délai de 8 jours, l'autorisation d'ouverture de l'école n'ayant pas été sollicitée conformément à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Les sœurs de la Charité quittent alors le village.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1902, l'autorisation d'ouverture d'une école primaire privée à Arc et Senans est accordée par l'inspecteur d'académie de Besançon.



École Saint-Bénigne

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, M-T. Cretin, K. Lefèvre, P. Percier, D. Pernet.

Impression : AEMGRAPHIC ■■■ - Arbois, Lons-le-Saunier - n° 38188